

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 13 décembre 2017, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Monsieur Etienne POIDEVIN, absent excusé, a été représenté par Monsieur Bruno BRONGNIART. Madame Régine RYCKELYNCK, absente excusée, a été représentée par Madame Chantal MOFFELEIN. Madame Catherine CHOCQUET, absente excusée, a été représentée par Monsieur Jean Luc CLEENEWERCK. Madame Ludivine DEGROOTE, Madame Isabelle VIENNE, Monsieur Jean Marc VANDAELE, Madame Dominique FOREST, Madame Marina MARTEL, Monsieur Eric VANTORRE étaient absents.

Avant de d'ouvrir la séance, monsieur le Maire informe les conseillers de la démission de ses fonctions de conseiller délégué de monsieur Christophe DEBAVELAERE. Ce dernier reste membre du conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 19 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Ajustements budgétaires :

Monsieur le Maire passe la parole à monsieur Jean Luc Cleenewerck pour la présentation de la décision modificative, cette étape budgétaire consiste en de légers ajustements comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En fonctionnement
dépenses

chapitre	compte	montant inscrit	ajustement	observations
0'11	6042	40 000,00	3 500,00	activités et animations supplémentaires
0'11	60612	40 000,00	12 000,00	électricité et énergie retard de factures
0'11	6064	6 000,00	2 000,00	fournitures administratives pacs urbanisme
0'11	61521	24 000,00	16 000,00	indivision dannoot
ss total			33 500,00	
0'12	6413	245 000,00	13 000,00	rémunération non titulaire (desherbeurs)
0'12	6451	85 000,00	4 000,00	cotisations
ss total			17 000,00	
0'14	73968	37 671,26	7 900,00	reversement de taxe au siecf
ss total			7 900,00	
	0'22	82 935,58	- 60 200,00	ajustement dépenses imprévues
ss total			- 60 200,00	
65	6541	500,00	1 800,00	admission en non valeur
ss total			1 800,00	
67	673	200,00	4 500,00	titres annulés
ss total			4 500,00	
total dépenses de fonctionnement de la dm			4 500,00	

recettes

chapitre	compte	montant inscrit	ajustement	Observations
75	752	3 000,00	4 500,00	réémission des titres annulés
ss total			4 500,00	
total recettes de fonctionnement de la dm			4 500,00	

En section
d'investissement
dépenses

chapitre	compte	montant inscrit	ajustement	observations
16	1641	79 427,17	40 650,00	remboursement du prêt avance tva (taux 0)
ss total			40 650,00	
21	21318	1 135 000,00	- 40 650,00	ajustement sur l'enveloppe travaux
ss total			- 40 650,00	

total dépenses d'investissement de la DM

-

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la décision modificative telle que proposée.

Admission en non valeur :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du trésorier d'admettre en non valeur des impayés pour créance irrécouvrable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances à hauteur de

Année	N°de titre	Objet	Montant
2005	235	Remboursement OM	2015.49
2007	214	Cantine scolaire	82.51
2012	1346	Régie ados	5.3
2011	2037	Cantine scolaire	14.70
2013	1195	Cantine scolaire	12.50
2013	480	Cantine scolaire	5.93
2013	766	Cantine scolaire	15.00
2013	869	Cantine scolaire	0.50
2014	1720	Cantine scolaire	5.36
2015	1785	Cantine scolaire	2.68
2015	579	Cantine scolaire	5.36
2016	1217	Cantine scolaire	2.68
2016	1394	Cantine scolaire	5.36
2016	1401	Cantine scolaire	2.68
2016	231	Cantine scolaire	23.50
2016	24	Cantine scolaire	2.68

2274,43 €.

Autorisation dépenses d'investissement :

Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1, permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal valide la proposition conformément à la liste ci-dessous :

Compte 2051 concessions et droits similaires : 2585,00
Compte 2118 autres terrains : 2111,00
Compte 21311 hôtel de ville : 4500,00
Compte 21318 autres bâtiments publics : 283 750,00
Compte 21538 autres réseaux : 900,00
Compte 21578 autre matériel et outillage : 5750,00
Compte 2183 matériel de bureau et info : 250,00
Compte 2188 autres immo corporelles : 2750,00

PROJET SOCIAL 2018-2021

Le comité de pilotage du centre social la passerelle s'est tenu le 22 novembre 2017 en présence des services de la CAF du Nord et du département. Lors de cette réunion, il a été décidé de prolonger d'une année l'agrément actuel du centre social « La passerelle » pour les deux volets : animation globale et coordination et animation collective familles. Plusieurs éléments expliquent ce choix, La CNAF a renforcé ces exigences dans une nouvelle circulaire, et notamment en matière d'accueil ; Il y a une dizaine d'années, les particularités du centre social en milieu rural ne posaient pas autant question ;

Il convient également de noter que la référente de secteur (qui était très présente auprès de nos équipes) est partie à la retraite, et que les services de la CAF de Dunkerque ont du faire face à de nombreuses absences. De notre côté, la structure de l'équipe laisse peu de temps à la rédaction.

Lors du comité de pilotage, il a été décidé de prendre une année de plus pour la rédaction du document officiel, afin de mieux mettre en valeur tout ce qui est déjà fait par l'équipe du centre social pour les habitants du Village et des villages voisins.

Les objectifs généraux et opérationnels qui ont été présentés, conviennent aux partenaires. Reste à les détailler et à satisfaire les critères exigés pour renouveler les agréments.

Questions diverses :

Domaine du Groenhof

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire présentait aux conseillers une offre, depuis une deuxième est arrivée en mairie.

Lotissement domaine des prés

Tous les actes d'acquisition des parcelles par Pierres et territoires sont signés. 19 lots ont été vendus et 5 lots sont réservés. La 25^{ème} parcelle ne sera pas vendue et le terrain sera consacré à l'aménagement d'un bassin de rétention ; un modificatif au permis d'aménager doit être prochainement déposé.

Une question demeure en suspens : celle des fonds de parcelles parallèles à la rue de bambecque et de l'entretien du fossé.

Déneigement

Suite à l'épisode enneigé de lundi, et aux problèmes de déneigement qui sont apparus malgré une « alerte orange » publiée la veille, monsieur le Maire demande aux conseillers s'il faut faire appel à l'entreprise du village en pareilles circonstances pour déneiger les départementales. Les avis des conseillers sont partagés : « qu'en est-il de la responsabilité de la commune, de celle de l'entreprise si l'intervention se déroule sur une départementale ? » Le débat ne trouve pas consensus.

La commune continuera à mandater une entreprise pour déneiger les voies communales.

Hangar

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une proposition d'acquisition immobilière a été faite à la commune. Il s'agit d'un hangar qui pourrait accueillir les ateliers municipaux.

La séance est levée à 20h15.